

RÉINSCRIPTION

2025-2026



(Merci de ne pas agraffer les différents documents)

- Un chèque d'acompte de rentrée libellé à l'ordre Lycée François Marty (encaissé début septembre) :
 - ✓ **150 € sans logement**
 - ✓ **503 € si location d'un studio**
 - ✓ **376 € si location d'une chambre**
- Contrat financier / Mandat de prélèvement SEPA (à **signer recto et verso**)
- R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire) obligatoire au nom du responsable payeur
- Formulaire de consentement pour les familles
- Charte d'utilisation du service WIFI
- Attestation de recensement ou l'Attestation de la journée Défense*
- Copie de la carte d'identité valable (recto-verso) *

*Obligatoire pour l'inscription aux examens

APPARTEMENT

- Confirmation d'inscription réservation appartement
 - Attestation d'assurance Responsabilité Civile Locative Annuelle*
 - Règlement Résidence*
- Noter le nom de l'étudiant et ne pas oublier de le signer (parents et étudiant).

*Renouvelable chaque année